



Application des règles sanitaires à l'Espace City'zen Paris

Mise à jour du 9 aout 2021

ACCÈS AU BÂTIMENT

Le bâtiment est séparé en plusieurs espaces :

- Le hall, l'accueil et la boutique sont accessibles sans pass sanitaire
- Le café-terrasse est accessible avec pass sanitaire
- Les salles, les vestiaires et le sous-sol sont accessibles avec pass sanitaire

Qu'est ce que le pass sanitaire ?

- Un schéma vaccinal complet
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h
- Un certificat de rétablissement de la Covid 19 de moins de 6 mois

Qui contrôle le pass sanitaire ?

Pour les cours hebdomadaires et la terrasse, ce sont les équipes de l'Espace City'zen Paris.

Pour les séminaires, stages, évènements, formations organisés à la journée dans le cadre de locations, c'est l'organisateur de l'évènement qui est responsable de la vérification des pass sanitaires.

Un registre de contrôle des pass sanitaires est présent à l'accueil. toute personne ayant contrôlé les pass sanitaires doit le signer. Ainsi, les organisateurs qui vérifient les pass sanitaires sont tenus de signer ce registre à l'accueil de l'Espace City'zen Paris.

Qui est soumis au Pass Sanitaire ?

Tous les employés et tous les intervenants de l'Espace City'zen Paris sont soumis au Pass sanitaire. Tous les employés de l'Espace City'zen Paris sont vaccinés contre la COVID 19.

Toute personne souhaitant consommer en terrasse ou participer à une activité organisée à l'intérieur des salles est tenue de présenter un pass sanitaire.

JAUGE

Il n'y a pas de jauge imposée dans les espaces soumis au pass sanitaire. Néanmoins nous conseillons les jauges suivantes pour un meilleur confort de pratique et pour éviter les sensations de promiscuité :

- Pour les cours hebdomadaires de sport et de bien-être : 15 personnes maximum, soit un ratio de 5,5 m² par personne ;
- Pour les stages de développement personnel avec mouvement (yoga, danse, déplacements) : 28 personnes maximum, soit un ratio de 3 m² par personne
- Pour les conférences, séminaires, réunions assis : 56 personnes, soit un ratio de 1.5 m² par personne

MATÉRIEL ET MOBILIER

Matériel de pratique sportive et de bien-être :

L'Espace City'zen Paris ne met plus de matériel à disposition des participants : tapis de yoga, anneaux de Pilates, ballons, zafus, shoggis. Les pratiquants sont priés d'apporter leur propre matériel. Ce matériel peut être exceptionnellement prêté lors d'évènements organisés à la journée, dans le cadre d'un accord spécifique avec l'organisateur prévoyant un protocole de nettoyage spécifique.

Matériel technique et de réunion :

- L'Espace City'zen Paris met à disposition paperboards, vidéoprojecteurs, enceintes et TV. Ce matériel est désinfecté entre chaque évènement.

- Toute mise à disposition de micros doit dorénavant être prévue à l'avance et figurer sur le devis. Les micros ne sont plus prêtés sans réservation préalable permettant un protocole de nettoyage. Lors de l'utilisation de micros, les micros doivent être désinfectés entre chaque utilisateur. Ce nettoyage est sous la responsabilité de l'organisateur. Des lingettes désinfectantes sont mises à disposition des organisateurs.

- L'Espace City'zen Paris ne met plus de stylos, feutres, scotch, patafix à disposition des intervenants. Néanmoins les supports de prise de note pourront être mis à disposition. Ils sont désinfectés entre chaque évènement, sauf si un délai de plus de 24h entre deux utilisations peut être respecté.

Mobilier : L'Espace City'zen Paris met à disposition chaises, tables, paperboards, vidéoprojecteurs, enceintes et TV. Ce matériel est désinfecté entre chaque évènement, sauf quand un délai de plus de 24h entre deux évènements est respecté.

GESTES BARRIÈRES

Des visuels disposés dans tout le bâtiment rappellent les gestes barrières.

Port du masque

- Le port du masque est obligatoire dans les espaces "publics" non soumis au contrôle du pass sanitaire et dans les espaces communs (sanitaires, vestiaires, etc)

- Le port du masque est recommandé dans les salles, mais pas obligatoire, tant pour les participants que pour les intervenant.

- Le port du masque est obligatoire pour les employés, intervenants et professionnels qui travaillent à l'Espace City'zen Paris et sont amenés à passer d'un espace ouvert à un espace réservé.

"Les obligations de port du masque ne sont pas applicables aux personnes ayant accédé aux établissements, lieux, services et événements avec un pass sanitaire, à l'exception des déplacements longue distance par transport interrégionaux. Le port du masque reste applicable pour les professionnels intervenant dans ces lieux jusqu'au 30 août 2021, date à laquelle ils sont soumis à l'obligation du pass sanitaire et peuvent donc se dispenser de cette obligation. " (Source ministère du travail)

Désinfection des mains

Le nettoyage des mains avec du gel hydroalcoolique est obligatoire à l'entrée du bâtiment. Il est recommandé tout au long de la journée, et des distributeurs de gel se trouvent dans toutes les salles à cet effet.

Distanciation physique

L'Espace City'zen Paris est un lieu chaleureux où nous aimons être en contact. Malheureusement ce contact passe désormais par les sourires, les regards, les checks ou les namastés... merci d'éviter les poignées de main, les embrassades ou tout autre contact.

Des plans de circulation avec marquage au sol sont mis en œuvre pour garantir le respect de la distanciation physique minimale

Nettoyage renforcé

En cas de prêt de matériel, celui-ci est désinfecté entre chaque utilisateur. Les poignées de porte sont nettoyées 3 fois par jour. Les salles sont évidemment nettoyées à chaque utilisation.

Aération

L'Espace City'zen Paris est doté d'un système de ventilation qui permet de renouveler l'air du bâtiment. Il ne s'agit pas d'une climatisation mais d'un dispositif qui échange l'air du bâtiment contre de l'air extérieur. C'est donc une aération de qualité, qui se fait salle par salle sans aucun échange d'air entre les salles. Nous vous invitons néanmoins, si vous êtes dans un espace disposant d'un accès direct à l'extérieur, à aérer autant que possible.

VIGILANCE AU MOMENT DES PAUSES

Les pauses sont un des moments où les échanges sont plus proches et les masques baissés. Voici quelques recommandations pour limiter les risques :

- Nous vous recommandons de prendre vos pauses cafés sur notre terrasse si la météo le permet .
- Il est préférable de faire une utilisation de la vaisselle à usage unique, en marquant vos prénoms sur votre verre .
- Du gel hydroalcoolique est proposé sur chaque buffet, recommandez aux participants d'en mettre à chaque passage au buffet.
- Dans l'idéal, proposez aux personnes de passer une par une chercher leur boisson ou leur en-cas et d'aller consommer à part ou par groupe de 6 maximum.
- Par précaution nous vous demandons de ne pas prendre votre pause en même temps qu'un autre groupe pour limiter les croisements dans les espaces communs.
- Il n'est pas possible d'apporter de la nourriture de l'extérieur (viennoiseries, bonbons...) sauf s'ils sont en emballages individuels et signalés à l'Espace City'zen Paris. L'Espace City'zen Paris remplace les viennoiseries par des gâteaux sous emballages individuels jusqu'à nouvel ordre.

SOURCES :

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/Decisions-sanitaires-applicables-au-sport-a-par-tir-du-9-aout-2021/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-nationale-sante-securite-en-entreprise.pdf>

Notre sécurité passe par la participation de tous au respect de ces règles. Si vous êtes en charge d'un groupe, n'hésitez pas à les rappeler, ou à venir nous demander de les rappeler aux participants si besoin : nous avons l'habitude d'intervenir avec clarté et bienveillance.